

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
SÉANCE DU 14 août 2003
AVIS VM-CCU-2003-I-02
Dossier no : 1031203186
Item : 1.2

Objet: MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME
(Modification de la hauteur et de la densité)
Endroit: Tête d'îlot René-Lévesque, Wolfe, Amherst

Présentation du dossier : **Anne-Rose Gorroz**

Interventions du requérant : Aucune

Description du projet : Le projet consiste en un changement de zonage afin d'autoriser un minimum de 6 étages et un maximum de 8 étages.

Élément particulier : --

Remarque importante : --

CONSIDÉRANT que le projet présenté répond aux paramètres d'affectation prescrits au Plan d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que la modification permet de souligner le caractère de grande artère du boulevard René-Lévesque.

Par conséquent, il est

Proposé par M. Ron Rayside
Appuyé par M. Bernard Hogue
Et résolu unanimement

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À CETTE DEMANDE.

PAR AILLEURS, LE COMITÉ ÉMET LES COMMENTAIRES SUIVANTS : 1) IL NE DEVRA PAS Y AVOIR DE STATIONNEMENT AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET ON DEVRAIT PLUTÔT PRIVILÉGIER DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX; 2) L'ENTRÉE DE GARAGE DEVRA ÊTRE SITUÉE SUR LA RUE WOLFE PLUTÔT QUE SUR LA RUE AMHERST.

Président

Secrétaire

Robert Laramée

Benoît Turenne

Formulée le 14 août 2003

Préparée le 18 août 2003

Signée le 21 août 2003